# CHSCT-M du 19 décembre 2017

## Rendre effectifs les outils et les orientations ministérielles!

Un ordre du jour dense pour ce dernier CHSCT-M de l'année :

- ♦ les bilans 2016 fonctionnement des CHSCT, accidents et maladies professionnelles et évaluations des risques professionnels (étudiés au groupe de travail du 29 novembre 2017 : voir le compte-rendu Lettre du CHSCT N°04-2017) ;
- ♦ la demande d'étude ergonomique concernant le logiciel SIRHIUS ;
  - un point sur les dossiers amiante ;
  - l'agenda de concertation 2018;
- la note d'orientation 2018 et le budget2018 ;
- un point d'information sur la réunion Médecine de Prévention du 14 novembre 2017, sur la convention handicap 2017-2019 MEF-FIPHFP
  - les questions diverses.

# CSRH, logiciel SIRHIUS: demande unanime d'une étude ergonomique.

**FO Finances** rappelle que lors des réunions directionnelles, **FO**-DGFIP, s'est largement exprimée sur le projet de mise en place des CSRH (Centres de Services Ressources Humaines):

Elle a exprimé son opposition à une concentration à outrance des services RH concrétisée par le passage de 135 structures RH à 10 CSRH.

- ♦ FO DGFIP a eu l'occasion de dire, qu'audelà de l'affichage, cette réorganisation n'est qu'un outil de réduction des coûts: l'économie de 300 ETP a été clairement évoquée dans un courrier du 23 juin 2016 par les Ministres de l'époque Mrs Sapin et Eckert de même que des normes de productivité.
- La perspective de diminution drastique des effectifs après 2018 est réelle.
- Enfin, où se trouve la proximité évoquée lors des groupes de travail ? FO DGFIP revendique clairement un service RH au plus près des agents.

Lors du groupe de travail du CHSCT-M du 7 novembre dernier, il s'agissait non pas de se positionner sur le bien-fondé de cette réorganisation mais de mesurer ses impacts sur les conditions de travail des agents, d'où l'intérêt, à cette réunion, de l'étude ergonomique relative aux CSRH de la DGFIP et tout particulièrement de ses recommandations dans l'intérêt des agents. Cette étude, réalisée de fin 2016 au 10 juillet 2017, a mis en évidence, concernant le logiciel SIRHIUS, des dysfonctionnements (notamment des problèmes de temps de réponse (lenteur) et de déconnexions).

Face à ces problèmes qui dégradent les conditions de travail des agents utilisateurs, les Fédérations ont demandé la réalisation d'une étude ergonomique de correction du logiciel SIRHIUS afin d'en améliorer l'utilisation. Elles ont adopté la délibération suivante :

#### Délibération unanime des Fédérations des Finances :

« A la suite de sa saisine par le CTM en avril 2014 au sujet de l'impact sur les conditions de travail du déploiement des CSRH, le CHSCT-M a examiné les premiers bilans de fonctionnement présentés par les Directions générales, et le rapport de synthèse de l'étude du cabinet d'ergonomie portant sur « les projets de centres de service ressources humaines ».

Il met donc en retour ce rapport et ses recommandations à disposition du CTM.

De son analyse, il constate que le logiciel SIRHIUS est structurant dans l'activité des agents des CSRH et que du point de vue de l'utilisateur, il présente des difficultés réelles d'appréhension, générant un turn-over de personnel, notamment constaté aux Douanes. De surcroît, l'étude d'ergonomie (P.39-40) souligne le risque d'inquiétude de l'utilisateur dans l'utilisation du logiciel, la perte de temps et le risque de contournement de certaines fonctionnalités inadaptées de ce logiciel.

Le CHSCT-M considère que la mise à jour rapide de « pas à pas » en fonction du constat des dysfonctionnements du logiciel ne constitue pas une de prévention des risques, car elle ne vise qu'à faciliter l'adaptation de l'agent au logiciel, alors que le code du travail exige l'adaptation des outils et méthode de travail de l'agent.

Le CHSCT-M propose la réalisation d'une étude ergonomique complémentaire visant à analyser l'interaction entre les diverses fonctionnalités du logiciel et leurs mises en œuvre par l'utilisateur, de façon à déboucher sur des préconisations dégageant des marches de manœuvre (au sens du pouvoir d'agir » pour les utilisateurs de SIRHIUS. Le champ de cette étude ergonomique devra être ministériel. »

La SG a rejeté cette demande! Elle a proposé d'analyser le plan d'action en cours de réalisation ainsi que son état d'avancement lors d'un prochain groupe de travail.

Pour **FO** Finances cette réponse n'est pas satisfaisante : l'organisation du travail, la prévention des risques professionnels, légitiment la réalisation de cette étude ergonomique.

### Point d'information/Amiante.

L'envoi d'un courrier intersyndical aux agents, actifs et retraités, ayant été exposés à l'amiante au Tripode de Nantes pour leur rappeler toute l'importance d'effectuer les examens médicaux, a été acté.

Le texte de l'arrêté concernant la Commission de réforme ministérielle est à la signature.

La mise à jour du « guide prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments » sera faite en 2018 et sera accompagnée d'un plan de communication. Le bilan d'application de la note du Secrétariat Général rappelant aux Directions leur obligation de mettre à jour les Dossiers Techniques Amiante (DTA) et d'apposer la signalétique amiante, sera effectué en 2018.

Pour ce qui concerne la traçabilité des expositions à l'amiante et aux CMR, la mise à jour du dispositif de suivi médical post- exposition pour les actifs ainsi que du suivi médical post professionnel pour les retraités, a été intégrée dans le guide médico-administratif. Ce dispositif qui fait partie des priorités de la note d'orientation 2018, sera à l'ordre du jour des CHSCT afin d'être mis en œuvre pour les agents concernés.

Le remplacement des clapets amiantés de la Tour Bretagne à Nantes est programmé en 2018. Par ailleurs, en réponse à la demande des Fédérations, un comité Expert Amiante abordera au cours du 1er trimestre 2018, le sujet des clapets de désenfumage sur l'ensemble des sites qui en sont dotés. Un directeur de projet amiante prendra ses fonctions à Bercy le 1er février prochain.

Etude de mortalité des agents Tripode et pré-retraite amiante (ASCAA). Sur ces deux sujets une résolution unanime a été votée :

# « Fédérations des Finances - Représentants du personnel au CHSCT-Ministériel et au CHSCT Finances 44. Résolution Tripode

- 1- Les recherches menées trop tardivement sur les agents "perdus de vue" de la cohorte des agents Tripode et de leurs collègues de la cohorte de comparaison aboutissent aujourd'hui à relever :
- 34 morts supplémentaires dans la cohorte Tripode, soit 266 morts avant le 31/12/2012;
- 23 morts supplémentaires dans la cohorte externe, soit 622 morts avant le 31/12/2017.

Ces nouvelles données modifient substantiellement les conclusions de l'étude de mortalité réalisée par Sépia et dont les conclusions provisoires nous avaient été présentées en novembre 2016 et juin 2017.

En tout premier lieu, pour la première fois, il est avéré que la mortalité toutes causes dans la cohorte Tripode est significativement supérieure à celle de la cohorte externe.

La recherche des derniers "perdus de vue" doit donc absolument être poursuivie et finalisée en concertation avec les représentants du personnel.

Ainsi, la tendance lourde qui avait été relevée dans les études précédentes est confirmée, tant vis à vis de la population générale que de celle de la cohorte de comparaison.

Ces conclusions de l'étude de mortalité doivent être immédiatement validées et communiquées à la mission IGAS avant qu'elle n'ait rendu son rapport, puisqu'elles répondent aux questions sur lesquelles la mission est interrogée.

2- Le Copil Tripode du 24 novembre a traité de la question des agents susceptibles de bénéficier de l'ASCAA (pré-retraite amiante).

Le constat a été fait que le bénéfice personnel que pourrait tirer un.e agent.e de ce dispositif ne leur a pas été présenté, alors que les questions du montant de l'ASCAA, de suppression de la décote, de la durée d'assurance, de l'âge pour prendre sa retraite sont essentielles pour un choix éclairé.

Le CHSCT-M demande que tous les agents Finances concernés soient convoqués et se voient expliciter la portée de ce dispositif pour leur propre situation dans les plus brefs délais.

Depuis ce CHSCT-M, l'IGAS a bien été destinataire de tous ces éléments et devrait rendre son rapport fin février 2018.

### Agenda 2018 de concertation.

La Secrétaire Générale présidente du CHSCT-M a rappelé que les conditions de travail étaient la priorité des Ministres de Bercy. Elle a également mis l'accent sur l'importance de « l'effectivité » à savoir, la réelle mise en œuvre sur le terrain des divers outils et mesures de prévention : une revendication forte que **FO Finances** aimerait voir satisfaite dans l'intérêt des agents !

Elle a ensuite décliné les orientations du futur agenda de concertation 2018 : travailler le plus en amont possible avec les agents, les instances, les Directions, les services RH, dès la conception des outils et des projets et veiller à la diffusion dans tous les services, de la politique ministérielle Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) et de ses outils.

Les thèmes des réunions du CHSCT-M et de ses groupes de travail ont ensuite été présentés :

- La finalisation du guide directif de prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets.
- La réactualisation du guide d'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- La filière de formation santé sécurité au travail.
- La méthode et le traitement des fiches de signalement.
- La généralisation de la dématérialisation des registres.
- Le suivi de l'étude ergonomique SIRHIUS et du plan d'actions.
- L'étude ergonomique des EPI de la Douane.
- La poursuite des réunions et du suivi du dossier amiante sous tous ses aspects (Tripode ; enquête épidémiologique ; mise à jour des guides ; application de la réglementation ; suivi médical...).
- Expertises agréées : un groupe de travail sur le fond après fiabilisation des remontées.

# Note d'orientations ministérielles pour 2018 et budget 2018.

Discutée lors du groupe de travail du 29 novembre dernier, la note d'orientation 2018, feuille de route des CHSCT, a été validée après prise en compte des amendements à ce CHSCT-M. **FO Finances** en rappelle les grands thèmes :

- La confirmation du recrutement de 6 infirmières et de 4 ARMP (Assistants Régionaux à la Médecine de Prévention) fin 2017 et en 2018.
- La diffusion des modalités de réalisation d'un dossier de prise en compte des conditions de travail dans tout projet, au lieu et place de la fiche d'impact.
- La prise en compte du nouveau référentiel ministériel des risques professionnels mis à jour ainsi que la prise en compte des risques professionnels liés au télétravail.
- Le renforcement d'actions de prévention primaire en matière de RPS (Risques Psycho-Sociaux) avec le bilan, sur le sujet, des initiatives prises par les CHSCT.
- La réactualisation du « guide prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments », prévue au cours du second semestre 2018.
- La formation des membres des CHSCT à la lecture des Dossiers Techniques Amiante (DTA) et de tout autre document concernant l'amiante (repérage avant travaux ; état de conservation des matériaux ; plan de retrait ; analyse de l'air...).
- La transmission du dispositif de traçabilité des expositions à l'amiante et aux CMR (qui comprend des fiches et des attestations d'exposition mises à jour) avec bilan de ce dispositif lors de l'examen des plans annuels de prévention.
- L'association de tous les CHSCT à la journée mondiale Santé Sécurité au Travail du 28 avril 2018.
- Encourager les CHSCT à faire des visites de sites.

- Le rappel à la demande de **FO Finances**, de la liste et de l'importance des registres : « registre Santé et Sécurité au Travail » ; « registre Spécial pour l'exercice du droit de retrait » (en cas de danger grave et imminent) ; « registre unique de sécurité » ; « registre spécial de consignation des alertes en matière de santé publique et d'environnement et protection des lanceurs d'alerte » (loi N°2013-316 du 156 avril 2013).
- La proposition de venir en aide aux Secrétaires-Animateurs en facilitant les travaux de rédaction des PV en cas de vacation prolongé de poste ou de congé maladie de ces derniers et en cas d'absence de ressource directionnelle disponible. (Voir la fiche de bonnes pratiques annexée).
- La mise à jour du financement des trousses de secours et des armoires à pharmacie (la note du 8 juin 2017 qui annule et remplace celle du 27 mai 2004, est accessible en lien).
- Budget 2018 : Un budget globalement en diminution 16,75 Millions d'euros pour 2018 contre 16,90 Millions d'Euros en 2017. L'augmentation affichée de la dotation budgétaire par agent, n'est que la conséquence des suppressions d'emplois : 117,50 Euros en 2018 contre 117,38 Euros en 2017. Pour FO Finances , dans un contexte général de dégradation des conditions de travail, cette baisse est inexplicable et inacceptable!

## Point sur la réunion des Médecins de Prévention du 14 novembre 2017.

Monsieur Darmanin a proposé de réunir les Médecin de Prévention de Bercy le 11 septembre dernier pour finalement annuler cette réunion en raison de son indisponibilité. Une nouvelle date a donc été proposée, le 14 novembre. Cette fois-ci la réunion a bien eu lieu en l'absence du Ministre, une nouvelle fois indisponible (c'est une habitude !), mais en la présence d'une représentante de la DGAFP.

Cette réunion a au moins permis à celle-ci de mieux connaître le réseau de la Médecine de Prévention des Ministères Economiques et Financiers et toute son importance pour tous les agents au moment où la Médecine de Prévention est à l'ordre du jour des discussions 2018 à la DGAFP.

Etat du réseau au 1er novembre 2017 :

- ♦ 1 Médecin de Prévention Coordonnateur National (MPCN) animateur du réseau.
- 13 Médecins de Prévention Coordonnateurs Régionaux (MPCR) assistés d'ARMP (Assistants Régionaux à la Médecine de Prévention).
- 113 Médecins de Prévention dont 104 contractuels et 9 sous convention.
- 4 Médecins de Prévention collaborateurs (2 en 2016 et 2 en 2017).
- 198 centres médicaux pour 100 départements.

### Les perspectives :

- le recrutement de 4 ARMP afin qu'à terme chaque MPCR puisse en avoir un.
- 6 infirmières en plus en 2017 et 2018 :
   à Marseille ; Strasbourg ; Montpellier ; Créteil ;
   Lille et Orléans.
- Des recrutements ont eu lieu ou sont en cours notamment dans l'Aube ; l'Ille et Vilaine ; le Jura, le Val de Marne ; la Seine St Denis ; l'Orne ; la Manche.
- Il faut pour **FO Finances** continuer à consolider ce réseau : recruter des Médecins de Prévention dans les 15 départements qui en sont encore dépourvus et dans les 14 qui en sont insuffisamment pourvus, et poursuivre l'amélioration des conditions d'exercice.

FO Finances a rappelé son attachement au réseau ministériel de la Médecine de Prévention qu'il faut préserver et améliorer ainsi que son opposition à toute mutualisation sous l'égide des Préfets.

# Handicap: Point relatif à la Convention MEF/FIPHFP 2017/2019

Les grandes lignes de cette convention ont été officiellement présentées à ce CHSCT-M (voir les Flash N°s 11, 12 et 23-2017). Même si cette Convention n'est pas encore à la hauteur de toutes nos demandes, **FO Finances** s'est

montrée favorable à son adoption par le FIPHFP pour que vive la politique ministérielle du handicap à Bercy au bénéfice des agents concernés. Pour **FO Finances** il ne s'agit en aucun cas d'un blancseing.

**FO Finances** continuera le combat pour qu'aucune aide ne soit diminuée ou remise en cause, pour que les locaux soient accessibles, pour que les chefs de service et les agents bénéficient de formation.

**FO** Finances regrette que le recrutement par concours soit marginal et que la voie contractuelle du recrutement soit prépondérante.

Pour **FO Finances**, le manque de Médecins de Prévention, les réductions de crédits, les restructurations incessantes, sont un obstacle pour faire vivre une véritable politique ministérielle volontariste en faveur des personnels en situation de handicap.

FO Finances a tenu à faire part à nouveau de son refus de travailler dans l'urgence : tel a été le cas sur ce dossier ! et a demandé des réunions beaucoup plus en amont afin d'avoir le temps nécessaire pour étudier les dossiers dans l'intérêt des agents. Cette méthode de travail a été actée pour l'avenir et le Secrétariat Général s'est engagé à organiser des groupes de travail thématiques.

FO Finances a réitéré sa demande de mise en œuvre effective de l'étude concernant les potentielles discriminations dans le déroulement de carrière des agents en situation de handicap. Une enquête sous l'égide de l'INSEE sera menée. A cette fin, un questionnaire sera réalisé pour appréhender le « ressenti » des agents en situation dehandicap. L'objectifétant de « cerner le qualitatif ».

Pour **FO Finances**, même si le qualitatif a son importance, il faut aller bien au-delà, il ne peut s'agir, que d'une première étape vers la réalisation d'une véritable étude concernant l'évolution de carrière des agents en situation de handicap dont l'objectif est de mettre fin aux éventuelles inégalités de traitement ainsi qu'à toute forme de discrimination. Il est bien difficile d'avancer sur un sujet qui fait débat depuis près de 10 ans !

**FO** Finances a exprimé à nouveau son inquiétude quant au financement des actions en faveur des personnels en situation de handicap à Bercy : la question de l'attribution de la totalité des crédits contenus dans la convention Bercy/FIPHFP 2017/2019 se pose eu égard aux ponctions de 87 millions d'Euros opérées sur le FIPHFP qui oblige celui-ci à réduire son budget de 25%. Néanmoins, un calendrier de réunions thématiques sera présenté pour 2018 : les moyens seront-ils au rendez-vous pour que vive une véritable politique ministérielle du handicap à laquelle **FO Finances** est particulièrement attachée? Pour **FO Finances** cela doit passer par des engagements et des mises en œuvre concrètes pour le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap.

# Questions diverses à la demande de **FO** Finances.

#### INFOCENTRE DUERPAP :

**FO Finances** a demandé qu'une habilitation soit accordée aux représentants du personnel des Comités Techniques (CT).

**Réponse**: Elles seront étudiées après les élections professionnelles de décembre et après finalisation des 2400 habilitations qui seront délivrées cette année à tous les représentants syndicaux des CHSCT.

• DOUANE / stockage de boues toxiques au port de Brégaillon (annexe du port de Toulon, commune de La Seyne/Mer).

Ce port se trouve à proximité immédiate du quai d'amarrage du patrouilleur "Jean-François Deniau" (DFP3). C'est le lieu de travail quotidien des douaniers de la BSE de Toulon mais, aussi, de services OP/CO, installés à environ 500 mètres du quai de déchargement des boues réputées toxiques.

**FO Finances** a demandé quelles mesures de prévention concernant la santé des douaniers et quel suivi médical, la DGDDI envisageait-elle?

En réponse, des précisions ont été données. Les boues bénéficient d'une autorisation préfectorale de stockage. C'est une zone militaire et des analyses sont en cours pour s'assurer que ces boues n'entraînent pas des allergies ou ne soient pas toxiques. Des dispositions ont été prises pour nettoyer plus régulièrement le site. Une dotation en équipement et un aménagement de travail est mis à la disposition des agents qui le souhaitent. Le médecin de prévention est associé à l'opération. Des analyses complémentaires seront effectuées.

### AMIANTE / MARTINIQUE CLUNY :

FO Finances a demandé qu'un point soit fait sur la délivrance des attestations de présence et d'exposition à l'amiante pour les agents de l'immeuble Cluny ainsi que du pôle C de la Dieccte. FO Finances a rappelé par deux fois lors de ce CHSCT-M, son soutien à la demande légitime des agents du pôle C qui continuent de réclamer leur relogement rapide dans des locaux sains : quelle solution leur est proposée?

**Réponse**: les attestations sont en cours de réalisation. Par ailleurs, la DGCCRF a annoncé, à notre surprise, que les agents du pôle C de la Dieccte auraient été consultés, un par un, le 18 décembre dernier et auraient exprimé leur volonté de rester sur place dans l'attente d'un relogement définitif en 2019, eu égard à des résultats d'analyses d'empoussièrement ne laissant apparaître aucune trace d'amiante.

## • MAYOTTE/agressions:

Les agents exerçant à Mayotte sont victimes de nombreuses agressions : près de 40 en 2016, 27 dépôts de plaintes, 10 demandes de mutation liées à une agression... Face à cette situation d'une extrême gravité, quelles mesures sont proposées ? Réponse : les agressions dont sont victimes les agents de Mayotte suscitent une très forte attention de la DGFIP et des autres Directions du Ministère présentes à Mayotte. Elles ont alerté par courrier le cabinet des Ministres sur le sujet. L'importance de bien faire remonter les fiches de signalement des agressions hors travail et au travail et de déposer plainte systématiquement a été rappelé. Selon la présidente du CHSCT-M, tout sera fait pour accélérer les déménagements et les aménagements dans des logements plus sûrs. Tous les agents seront sensibilisés au travers de la prévention des risques professionnels domicile/travail. La DGFIP souhaite alerter les agents en amont avant leur demande de mutations de métropole à Mayotte et demandent aux candidats de la contacter. La Fédération des *Finances FO* consciente que ces premières réponses ne résoudront pas tous les problèmes, continuera à suivre ce dossier de près.

#### • Secrétaire-Animateur (SA) du Nord :

La SA du Nord étant partie à la retraite, FO Finances a demandé son nécessaire remplacement. Un nouveau SA sera recruté le 1er février prochain.

---

C'est un CHSCT-M empreint d'inquiétude qui a clôturé l'année 2017, dans un contexte de restructurations permanentes, de réductions d'effectifs et de moyens, quant à la mise en œuvre effective sur le terrain des nombreux outils de prévention des risques professionnels, de la réglementation ainsi que du fonctionnement et du respect des instances. Il faut, pour **FO** *Finances*, que tout cela ne reste pas « lettre morte », dans l'intérêt de tous les agents et de tous les agents en situation de handicap!

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
HYGIÈNE & SÉCURITÉ

http://www.financesfo.fr/

**SUR Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ:**